



HAL
open science

Système éducatif et inégalités sociales en Haïti. Le cas des écoles catholiques

Louis-Auguste Joint

► **To cite this version:**

Louis-Auguste Joint. Système éducatif et inégalités sociales en Haïti. Le cas des écoles catholiques. Contextes et Didactiques, 2008, 2. hal-02047029

HAL Id: hal-02047029

<https://hal.univ-antilles.fr/hal-02047029>

Submitted on 23 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

*Sciences de l'éducation / Connaissance du
système éducatif*

Système éducatif et inégalités sociales en Haïti

Auguste JOINT



SYSTÈME ÉDUCATIF ET INÉGALITÉS SOCIALES EN HAÏTI

Louis-Auguste JOINT

Docteur en Sciences de l'éducation, Enseignant de Philosophie en Lycée en Guadeloupe

Contact : auguste.joint@wanadoo.fr

RESUME : Cet article est un outil nécessaire pour toutes les personnes qui cherchent à comprendre le système éducatif et les contradictions de la société d'Haïti, la plus riche des colonies françaises au XVIII^e siècle et la première république noire depuis 1804. De nos jours, ce pays est pourtant considéré comme le plus pauvre d'Amérique, au point de vue économique. Cette étude est particulièrement un instrument de travail pour les chercheurs en sociologie et en sciences de l'éducation. Elle retrace l'évolution du système éducatif d'Haïti en analysant sa logique inégalitaire, la dichotomie français/créole, religion chrétienne (catholique et protestante) et vaudou.

MOTS-CLES : Bilinguisme, enseignement religieux et privé, Haïti, inégalités sociales, système éducatif.

ABSTRACT : This article is a necessary implement for whoever tries to have elements on the Haitian educational system. It may also be helpful for those who try to understand the contradictions inherent the Haitian society. In the 18th Century, Haiti was the richest of the French colonies. It became a republic as early as 1804, which won it its fame as the first Black republic of the world. Today, the then rich country has become the poorest place in America, at the economic level. The present study is a particularly interesting for researchers in sociology and Education. It traces back the evolution of the Haitian educational system, its logics of inequality, its dichotomy between French and Creole and between the Christian religions (catholicism and protestantism) and the voodoo.

KEY-WORDS : Bilingualism, private and religious teaching, social unequality, educational system.

1. INTRODUCTION

L'histoire d'Haïti est un exemple de contrastes. Surnommée « Perle des Antilles », la plus riche des colonies françaises au 18^e siècle, Haïti est devenue à la fin du 20^e siècle le pays le plus pauvre du continent d'Amérique. Haïti est aussi un exemple d'originalité qui a ses particularités et des points communs avec les autres peuples de la Caraïbe et de l'Amérique. C'est la première république noire qui s'est libérée du système de l'esclavage et de la colonisation. Sa culture représente un idéal-type de la culture créole, partagée par l'ensemble des peuples caribéens. La langue créole, véhicule privilégié de cette culture, est devenue, à côté du français, la langue officielle d'Haïti depuis la constitution de

1987. C'est une première dans l'histoire des peuples créoles¹. De la rencontre du christianisme venu d'Europe et des religions ancestrales d'Afrique, se développent d'autres formes religieuses dans la Caraïbe et en Amérique latine, comme le vodou qui devient, à côté des religions chrétiennes, une véritable religion et un creuset culturel pour le peuple haïtien². C'est dans ce contexte socioculturel que se développe le système éducatif d'Haïti, l'objet de mon ouvrage³. Comme le livre parle du système éducatif et des inégalités sociales en Haïti, avec une étude de cas des écoles catholiques, je propose d'abord de rappeler comment le système éducatif d'Haïti a été construit ; ensuite je présenterai quelques inégalités socio-éducatives qui se manifestent dans le système ; enfin, je livrerai ma réflexion sur la question : comment l'école peut-elle contribuer à un changement social en Haïti ?⁴

2. COMMENT SE CONSTRUIT LE SYSTEME EDUCATIF HAÏTIEN ?

Précisons le sens de « système éducatif ». Je le considère surtout au sens scolaire du terme, c'est-à-dire qui se réfère à l'instruction. En principe, les bases de l'enseignement haïtien furent posées par la politique éducative du libérateur Toussaint Louverture et des fondateurs de l'Etat haïtien. Cependant, ce système a ses origines dans les pratiques éducatives en vigueur à l'époque de la colonisation et de l'esclavage. Les fondateurs, façonnés par le modèle éducatif légué par les anciens colons français, allaient le reproduire après l'indépendance d'Haïti. Mais, les débuts de la nation haïtienne sont marqués par beaucoup d'incertitudes et de menaces qui entraînèrent des répercussions sur les politiques éducatives des premiers dirigeants haïtiens.

L'ouvrage retrace l'évolution du système éducatif d'Haïti en soulignant la logique inégalitaire de ce système



depuis sa création. Dès l'indépendance d'Haïti en 1804, certains dirigeants ont compris que l'instruction de l'ensemble du peuple était un facteur déterminant pour le développement social et économique du pays. Ils ont entrepris différentes tentatives de réforme, la plus importante étant la réforme éducative de 1979. Pour réduire l'inégalité des chances scolaires, à côté des écoles urbaines, des écoles rurales ont été créées, des campagnes d'alphabétisation ont été menées afin d'alphabétiser les paysans. Mais, à cause des contraintes politiques, économiques et de l'application de la logique inégalitaire dans la répartition des biens sociaux, les projets de réforme n'ont pas abouti aux résultats espérés et l'inégalité des chances scolaires semble être à la base de l'orientation du système éducatif. En 1894, seuls 8% des 400.000 enfants et jeunes d'Haïti étaient scolarisés. Un siècle après, en 1995, des trois millions d'enfants d'âge scolaire (5 à 14 ans), 52% d'entre eux étaient scolarisés. 48% des enfants en âge scolaire ne peuvent pas aller à l'école, et dans le milieu rural le pourcentage s'élève à 79%. L'objectif éducatif de généraliser l'instruction, défini par les organismes internationaux et adopté par l'Etat d'Haïti, demeure un défi. Cet Etat a la difficulté d'appliquer une politique éducative qui pourrait répondre à la demande scolaire et de formation de la population.

L'Occupation américaine (1915-1934) n'a pas non plus contribué au développement de l'éducation haïtienne. Par exemple, en 1920, pour une population haïtienne de 2,5 millions d'habitants, les dépenses scolaires étaient de 340.000 \$US, tandis que les Etats Unis dépensaient en même temps 400.000 dollars pour l'éducation à Porto Rico qui comptait 1,25 million d'habitants. En 1954, selon un rapport du Département de l'éducation nationale d'Haïti, on enregistrait un taux de scolarisation nationale de 19,7%, soit 17,5% dans les zones rurales et 64% dans les zones urbaines; le peu d'écoles qui existaient dans le pays étaient réservées surtout aux citoyens. Ainsi se manifestaient les inégalités des chances scolaires. Certains dirigeants ont tenté de redresser le système éducatif. Celui-ci est traversé par une série de réformes et de prises de décisions des gouvernements. Mais, jusqu'à présent, il semble être régi par une logique d'inégalité des chances scolaires qui renforce le modèle d'inégalité sociale du pays. La réforme éducative la plus récente date de 1979, renouvelée par le Plan national de l'éducation et de la formation de 1997. Malgré tout, il ressort que l'Etat haïtien ait d'extrêmes difficultés à mettre en œuvre une politique éducative cohérente. Les moyens politiques et économiques dont il dispose ne sont pas à la hauteur des objectifs éducatifs définis; la réforme éducative proposée ne correspond pas à un projet de société défini et partagé par les citoyens. Il semble que ce projet de société n'existe pas encore.

3. COMMENT SE MANIFESTENT LES INEGALITES SOCIO-EDUCATIVES ?

Le système éducatif haïtien est marqué par la séparation des classes sociales. Dès le début du système, sous les premiers gouvernements haïtiens, les quelques écoles nationales existantes étaient la chasse gardée des classes possédantes. Par exemple, le lycée était réservé aux citoyens qui étaient censés avoir rendu des services à l'Etat, comme si était écartée à l'avance une école publique pour tous. Au lendemain du concordat de 1860 conclu entre l'Etat Haïtien et le Vatican (l'Eglise catholique), les écoles congréganistes sont invitées à venir en Haïti pour former les élites chrétiennes. Les enfants issus des classes privilégiées ont délaissé les écoles publiques, fréquentées de plus en plus par des enfants issus des classes populaires, pour se ranger dans les premières écoles catholiques congréganistes qui offraient une « formation d'excellence à la jeunesse haïtienne ». L'écart entre la bourgeoisie et les classes populaires allait se creuser davantage. Un siècle après, à partir des années 1970, face à la pression de la demande scolaire, les écoles catholiques congréganistes sont devenues des espaces partagés entre les enfants issus des classes populaires et ceux des classes aisées. Pour perpétuer le principe de la distinction et de la séparation des classes, les enfants issus des familles aisées ont de plus en plus abandonné les écoles catholiques congréganistes pour aller grossir le rang des écoles internationales. Mon ouvrage parvient à montrer avec rigueur comment le système éducatif haïtien reste de bout en bout encore aujourd'hui en conformité avec ce qui est à sa base lors de ces premières implantations : à savoir l'objectif de former des élites séparées des masses ou des classes populaires pauvres.

Après le concordat de 1860, l'Eglise catholique avait une grande influence dans l'éducation haïtienne. L'Etat haïtien lui confiait la mission d'évangéliser et d'instruire le peuple. Depuis la deuxième moitié du 20ème siècle, avec l'apparition et la multiplication de nouveaux acteurs d'éducation liés aux églises protestantes ou au secteur privé indépendant, l'importance de cette mission éducative attribuée à l'Eglise catholique diminue au fur et à mesure. Aujourd'hui, au point de vue quantitatif, cette institution religieuse n'est plus, après l'Etat, l'acteur principal du système éducatif haïtien. Selon l'analyse de la Fondation haïtienne des écoles privées (FONHEP) en 1996, l'Eglise catholique s'occupait seulement de 24% des écoles privées du pays, alors que les écoles protestantes représentaient 35% de l'ensemble et les écoles privées indépendantes (non confessionnelles) 29% ; le reste 12% était non classé. Cependant, au point de vue qualitatif, les écoles catholiques congréganistes continuent à jouer un rôle déterminant dans l'organisation et l'orientation du système éducatif haïtien. Elles sont parmi les écoles les mieux équipées et plus organisées du pays. Toujours en 1996, seulement 52% des trois millions d'en-



fants d'Haïti de 5 à 14 ans étaient scolarisés. Aujourd'hui, l'Etat estime le nombre à 66%, mais d'autres sources d'analyse l'estiment à 60%. A cause de la multiplication des écoles et du manque de contrôle de l'Etat, on assiste à un processus de privatisation et de dérégulation du système éducatif d'Haïti : 83% des écoles du pays sont privées et seulement 17% sont publiques.

Les inégalités socio-éducatives se manifestent surtout dans les différents types d'écoles publiques et privées, dans la séparation des populations scolarisées et non scolarisées. Essayons de comprendre davantage ces inégalités.

3.1. Elles se manifestent dans les différents types d'écoles publiques et privées

La carte scolaire n'est pas une notion courante, ni un principe appliqué dans la politique scolaire en Haïti. Selon leur milieu, les élèves fréquentent les établissements qu'ils préfèrent, indépendamment des quartiers où ils se trouvent. Ainsi, le recrutement des élèves fréquentant les établissements dépend d'abord de leur zone géographique, mais aussi de la préférence des parents d'élèves qui sont à la recherche des établissements scolaires de « prestige ». Les écoles catholiques secondaires que nous avons étudiées¹⁷, partagent l'espace scolaire de Port-au-Prince avec les autres écoles privées secondaires indépendantes et avec les lycées, écoles secondaires publiques¹⁸.

La majorité de ces lycées ont la réputation d'avoir de bons professeurs, rémunérés par l'Etat ; mais, par manque de contrôle des responsables, beaucoup de ces fonctionnaires se laissent aller à des irrégularités comme les retards et les absences. Environ 80% de la « clientèle » provient des quartiers populaires, des villes de province et des campagnes du pays. Cependant, les familles populaires qui ont des revenus réguliers, comme les salaires mensuels, ont tendance à placer leurs enfants dans des écoles privées, jugées mieux organisées que les lycées.

En comparaison avec les écoles privées, les lycées sont en général des établissements publics plus grands, même si leur nombre est beaucoup plus restreint que celui des écoles privées. A Port-au-Prince, le Lycée Pétion, fondé en 1816, demeure jusqu'à présent une structure qui prépare des élèves issus majoritairement des classes moyennes du pays qui ne veulent pas fréquenter les écoles privées. Il est suivi de près par le Lycée Toussaint Louverture, fondé en 1946. Le Lycée Antenor Firmin, comme les deux premiers, a ouvert ses portes aux garçons au milieu du 20ème siècle, à la même époque que le Lycée des jeunes filles, appelé d'ailleurs Lycée du Cent Cinquantenaire de l'Indépendance. Le corollaire du dernier est le Lycée Marie Jeanne qui est plus récent (1979).

On peut distinguer, selon les structures d'encadrement et la qualité d'enseignement dispensé, quatre catégories d'écoles privées en Haïti. Au bas de la hiérarchie, se trouvent les « écoles borlette » (de loterie), de mauvaise qualité, à cause de leur mauvais fonctionnement. L'élève y vient en désespoir de cause, parce qu'il est refusé par une bonne école ou rejeté, par exemple, pour ne pas avoir payé régulièrement les frais de scolarité. Dans ces écoles, Girault, ancien inspecteur des écoles secondaires, observe : « *tel élève peut payer la moitié des frais, tel autre élève peut s'entendre d'une façon ou d'une autre avec les responsables pour payer... Le professeur n'a pas non plus un salaire fixe.* »¹⁸ Le professeur y gagne 4 à 8 dollars haïtiens (\$Ha)¹⁹ (20 à 40 gourdes) l'heure, soit un demi à un dollar américain.

Il y a une deuxième catégorie d'écoles indépendantes « où l'on prend les choses au sérieux », explique Girault. Leur niveau est moyen, mais les enfants qui payent régulièrement leur frais de scolarité, ont un suivi pédagogique et des contrôles réguliers. Dans ces écoles, on recrute des professeurs plus ou moins compétents, on les paie régulièrement à la fin du mois, à raison de 40 à 60 gourdes l'heure, soit un à un et demi dollar américain. Les dirigeants de ces écoles sont généralement honnêtes, mais pas très exigeants avec les élèves pour pouvoir conserver les effectifs, car la concurrence entre les établissements est grande. Selon l'observation de Girault, « c'est cette catégorie d'école qui se trouve à mi-chemin entre l'école borlette et l'école congréganiste. »²⁰

Les écoles congréganistes, la troisième catégorie des écoles privées dans l'ordre ascendant, ont un effectif stable. Les parents y payent régulièrement l'« écolage » ou bien ils viennent s'expliquer à la direction quand ils sont en retard. Les professeurs touchent régulièrement leur salaire à la fin du mois ; ce salaire varie entre 60 à 80 gourdes l'heure. Le classement des écoles congréganistes varie selon la sélection de leur clientèle, la rigueur de leur discipline, le coût de leur scolarité et le salaire donné à leurs professeurs. Ordinairement, ces établissements ont une équipe d'enseignants bien formés, des structures pédagogiques et des matériels didactiques plus ou moins adéquats et un suivi pédagogique régulier.



En haut de la hiérarchie, il existe une quatrième et dernière catégorie d'établissements scolaires privés, ce sont les « écoles » internationales siégeant à Port-au-Prince, à Delmas et à Pétionville. Lors de notre recherche en 1999 et 2000, il y en avait cinq ou six dont le Collège Etoile à Pacot, quartier résidentiel à l'Est de Port-au-Prince, le Lycée français Alexandre Dumas, le collège américain Union School à Port-au-Prince, le Collège Sainte-Thérèse à Pétion-Ville. Généralement, ces institutions sont dirigées par des étrangers et des professeurs haïtiens très qualifiés peuvent y enseigner; leur programme d'enseignement n'a aucun rapport avec le système éducatif haïtien. Elles appliquent les programmes en vigueur en France, au Canada ou aux États Unis. Par exemple, les élèves du Lycée français doivent parfois aller passer les examens du baccalauréat en Martinique, Territoire d'Outre Mer de la France. Ces institutions préparent les jeunes pour continuer leurs études supérieures à l'extérieur d'Haïti. Mais, elles sont très chères. On y paie 1000 dollars haïtiens (5000 gourdes) comme frais d'inscription, 800 dollars haïtiens pour les frais scolaires annuels, 300 à 400 \$Ha pour la scolarité mensuelle. A l'école catholique Saint Martial, par exemple, on ne paie que 80 à 120 \$Ha pour la scolarité mensuelle. Dans ces écoles internationales, les professeurs gagnent 25 à 30 \$Ha l'heure (3 à 4 \$US). Ces écoles sont fréquentées surtout par les enfants des fonctionnaires internationaux et par les enfants issus des classes possédantes d'Haïti qui évitent de côtoyer les enfants des classes populaires qui accèdent plus souvent que par le passé dans les écoles congréganistes.

3.2. Elles se manifestent dans la séparation des types de population scolarisée ou non scolarisée

Les inégalités socio-éducatives se manifestent par la séparation des classes sociales dans les écoles. Jusqu'au début des années 1980, les trois établissements que nous avons étudiés recrutent surtout dans les classes aisées et dans les couches supérieures des classes moyennes. Par ailleurs, les deux systèmes de scolarisation (public/privé) qui cohabitent en Haïti se distinguent par des recrutements sociaux différents. Pour éviter les grandes dépenses, les enfants des familles de faibles revenus fréquentent surtout, et malgré eux, les écoles publiques. A un même niveau du cursus scolaire, les classes sont composées d'enfants issus de milieux plus favorisés dans l'enseignement privé que dans l'enseignement public. Les sociologues Gabriel Langouët et Alain Léger ont observé le même fait dans le système scolaire en France^{xv}. Selon eux, les catégories socioprofessionnelles « favorisées » (cadres supérieurs et cadres moyens) fréquentent davantage les écoles privées que publiques.

Deuxièmement, dans le désir d'instruire et de former tant les enfants issus des familles plus ou moins aisées et des familles « pauvres », il existe parfois dans un même établissement catholique deux catégories d'école : celle du matin, réservée aux enfants « favorisés » dont les parents peuvent payer leurs études, et celle de l'après midi, destinée aux enfants et aux jeunes « défavorisés » qui n'ont pas les moyens de payer leur instruction. C'est ce qui se pratique au Collège Juvénat et au Collège Saint Louis de Bourdon. Ainsi, certaines écoles catholiques jouent un double rôle dans l'éducation haïtienne. D'un côté, elles favorisent la formation des enfants issus des couches sociales « aisées » ; de l'autre, à titre personnel ou au nom de leur groupe, certains religieux/religieuses entreprennent des initiatives éducatives de moindre envergure pour favoriser la promotion et l'intégration des couches sociales marginalisées et négligées. Les initiatives éducatives en faveur des marginalisés se réalisent surtout à travers des écoles presbytérales, des écoles de l'après midi ou des centres d'alphabétisation. Cette pratique commencée par les écoles catholiques tend à se généraliser dans les écoles publiques. Ces constats éclairent l'hypothèse de notre analyse, à savoir que les écoles catholiques favorisent, à travers leurs pratiques éducatives et pour des types d'élèves différents, le maintien d'un système social inégalitaire et, en même temps, la promotion et l'intégration des classes sociales marginalisées.

L'inégalité socio-éducative se manifeste aussi par la forme pyramidale et la pratique de sélection par élimination. Cette pratique est fréquente dans des écoles congréganistes. Les élèves « faibles » y sont au fur et à mesure exclus, seuls les plus « forts » survivent et arrivent dans les dernières classes. Ainsi, par leur système d'organisation, ces écoles catholiques apportent un renfort au fonctionnement du système éducatif d'Haïti; en même temps, elles renforcent la logique de l'inégalité des chances scolaires, car les enfants issus des familles de faibles revenus n'y ont pas accès ou bien y sont éliminés. Pourtant, ces mêmes établissements favorisent en leur sein une école parallèle et de moindre importance pour les familles « pauvres » économiquement. Il y a donc deux types d'écoles pour deux catégories sociales dans ces structures scolaires. La séparation des classes sociales continue son cours à travers l'organisation de ces établissements qui pourtant nourrissent de bonnes intentions pour le développement du pays. Par exemple, depuis les années 1980, contrairement à sa tradition, Saint Martial a fait l'option d'être ouvert à différentes couches sociales. Ainsi, sa population est devenue assez diversifiée. Le même phénomène se produit dans la plupart des établissements privés. Cela s'explique par la forte pression de la demande scolaire de toutes les couches sociales dans les années 1980 et 1990. Mais, peut-on confirmer que les écoles privées congréganistes à caractère élitaire ont changé leur logique de sélection selon les origines sociales? Malgré le système de bourses pour les plus démunis^{xvi}, les enfants issus des couches sociales populaires n'ont pas facilement accès à Saint Martial, par manque de moyens pour payer l'écologie et les autres frais scolaires^{xvii}.



Et ceux qui bénéficient de bourses d'études souvent ne réussissent pas, à cause du manque de matériel didactique comme de manuels scolaires et en raison d'autres problèmes d'ordre familial et social. Ainsi, le système de sélection continue d'être opérationnel à Saint Martial.

4. COMMENT «L'ÉCOLE POUR TOUS» PEUT-ELLE CONTRIBUER À RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES EN HAÏTI ?

Souvent on prétend que l'école est l'institution qui peut changer la société. Pour soutenir ce point de vue, certains acteurs sociaux ont l'habitude de répéter cette pensée d'un pédagogue anonyme : « Donnez-moi l'école, dans dix ans je changerai la société ». Mais, en réalité, le rapport de l'école et de la société est plus complexe. Analysons brièvement ce rapport et voyons ce que la société haïtienne peut attendre de l'école.

4.1. Rapport entre l'éducation et la société

Avant de considérer ce qu'on peut attendre de l'école, voyons d'abord le rapport entre l'école et la société. Derrière les inégalités scolaires, se lisent des rapports sociaux dont l'école est à la fois un produit et un facteur déterminant. Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron ont analysé ces rapports en termes de domination et de reproduction^{xv}. Selon leur analyse, dans une société de classes, la scolarisation participe à un processus structurel de reproduction et ne peut réaliser l'égalité sociale des classes. Selon notre recherche, nous observons que cette analyse est valable pour le contexte d'Haïti.

La réforme éducative de 1979 avait pour objectifs d'éradiquer l'analphabétisme, d'assurer la formation de base à tous, de favoriser la participation et l'adaptation des enfants scolarisés dans leur milieu scolaire. L'enseignement haïtien s'est-il démocratisé avec cette réforme? En termes de massification, il y a bien eu accès d'un plus grand nombre de jeunes aux différents niveaux de l'enseignement. Mais ces changements quantitatifs n'ont pas réduit qualitativement les inégalités sociales de scolarisation. D'ailleurs 34 à 40% des enfants d'Haïti n'ont pas encore accès à l'école. Avant, le moment déterminant de la sélection brutale se faisait avant ou à l'entrée en 6ème (du secondaire). Les transformations du système scolaire haïtien et l'élargissement de l'accès à certains niveaux ont provoqué un déplacement des écarts sociaux de scolarisation. Le système est devenu moins brutalement sélectif, mais l'élimination progressive touche toujours les milieux populaires, les écarts entre les groupes sociaux se déplacent, mais se réduisent très peu. Bref, les inégalités scolaires se maintiennent en changeant de forme et de lieu.

4.2. Les attentes face à l'école

Que peut-on attendre du système éducatif? Suffit-il de le reformer pour réformer la société haïtienne? L'école est comme un instrument au service de la société. Sa fonction est d'assurer la socialisation, l'intégration sociale des individus afin de garantir la reproduction du système social. Elle peut aussi contribuer à la transformation de ce système dans la mesure que celui-ci est guidé par un projet de changement social. L'école s'inscrit dans un contexte social. Pour comprendre ses enjeux, il convient de la situer dans l'ensemble de ce contexte. Elle est partie intégrante d'un projet de société. Cette approche évite d'enfermer l'école dans un ghetto sociologique en la considérant comme un «monde» à part (en soi et pour soi), sans pour autant oublier qu'elle a un fonctionnement spécifique et une autonomie relative. Plus ou moins selon les pays, l'accès à la formation scolaire est un des lieux stratégiques de reproduction du statut social^{xv}. Le système scolaire est investi de manière différente par les différentes catégories sociales.

Alors, l'école peut-elle contribuer à un changement social en Haïti ? 200 ans après son indépendance, le peuple haïtien a un grand défi à relever: définir et appliquer son projet de développement économique et social, c'est-à-dire l'amélioration des conditions de vie de la population au point de vue matériel, culturel et spirituel. L'éducation, entendue comme l'instruction, l'alphabétisation et l'ensemble des moyens mis en œuvre pour former les personnes, pour développer les facultés intellectuelles et spirituelles des citoyens, semble être un facteur déterminant pour relever le défi du développement d'Haïti.

Le potentiel du développement d'Haïti existe. Il dépend de la continuité d'une politique rationnelle et de la formation de l'homme haïtien pour transformer son environnement. Une éducation pour le développement suppose d'abord de combattre l'analphabétisme et l'aliénation culturelle, de démocratiser l'éducation actuelle, c'est-à-dire de la généraliser pour élever le niveau de conscience et de la culture du peuple. Il s'agit d'orienter cette éducation dans le sens du développement de l'économie locale, de la promotion des cultures locales. Il convient aussi de favoriser un programme de formation permanente à la citoyenneté pour le développement d'une culture démocratique, d'un Etat de Droit en Haïti. L'école est l'instrument privilégié pour favoriser le développement social, économique et politique du peuple haïtien.



Pour relever le défi du développement, de l'intégration sociale et de l'ouverture à d'autres peuples, le peuple haïtien est appelé à définir un projet de société qui incarne une nouvelle orientation éducative. Celle-ci doit tenir compte des nouveaux défis de la société moderne, comme la généralisation de l'instruction. Dans la société haïtienne en quête de démocratie, mais marquée par une histoire d'autoritarisme, de ségrégation, de négligence organisationnelle face à la nature (déforestation, érosion) et au patrimoine commun (abandon des sites historiques), la nouvelle éducation aurait à faire prévaloir des valeurs telles que la protection de l'environnement, la défense des intérêts collectifs de la nation, l'établissement d'un Etat de droit qui favoriserait la démocratie et la réconciliation des classes sociales pour le bien-être de tous.

La participation de la population aux actions d'éducation serait une condition préalable pour la réussite d'une «Ecole de développement» dont la tâche serait, entre autres, d'installer des établissements scolaires, petits ou grands selon le milieu, dans les quartiers des villages et des villes pour généraliser l'enseignement de base et favoriser la formation technique et professionnelle des jeunes^{xvii}. Dans un pays de faibles ressources comme Haïti, cette participation est nécessaire pour la construction des infrastructures appropriées, pour préparer à moindre coût des ressources humaines nécessaires à la formation des nouvelles générations. Ainsi, les différents acteurs comme les artisans (maçons, ébénistes, charpentiers, potiers, plombiers, mécaniciens, etc.), les agents de santé, les instituteurs et enseignants ont un rôle à jouer dans le développement de leur localité. Alphabétisés de surcroît, ces acteurs pourraient jouer le rôle du levier dans la généralisation de l'instruction du peuple et dans la mise en place des structures d'encadrement contre l'illettrisme comme les bibliothèques de quartier, les clubs de lecture, etc. C'est dans ce cadre que l'on peut situer les actions éducatives existantes qui favorisent l'émergence des acteurs locaux, comme les organisations communautaires d'alphabetisation des adultes, d'instruction des enfants, de bibliothèques de quartier et autres. Il reste à encourager ces actions éducatives, à les multiplier et les encadrer pour les rendre plus efficaces.

BIBLIOGRAPHIE

- Aristide, M. (2003). L'enfant en domesticité en Haïti. Produit d'un fossé historique. Port-au-Prince : Imp. Henri Deschamps,
- Bourdieu, P. et Passeron, J.-C. (1999). La reproduction. Paris : Les Editions de Minuit (1ère édition en 1970)
- Bourdieu, P. et Passeron, J.-C. (1985). Les Héritiers. Paris : Les Editions de Minuit (1ère édition en 1964).
- Brutus, E. (1948). Instruction publique en Haïti, 1492-1945. Port-au-Prince : Imprimerie de l'Etat.
- Hurbon, L. (1993). Les Mystères du vaudou. Paris : Ed. Gallimard.
- Joint, L. A. (2007). Système éducatif et inégalités sociales en Haïti. Le cas des écoles catholiques. Paris : L'Harmattan, 525p.
- Joint, L. A. (1996). Education populaire en Haïti. Rapport des « Ti Kominote Legliz » et des organisations populaires., Paris : L'Harmattan, 242p.
- Langouët, G. et Leger, A. (1994). Ecole publique ou école privée ? Trajectoires et réussites scolaires. Paris : Ed. Fabert.
- Saint-Martin, M. (1990). Une 'bonne' éducation : Notre Dame des Oiseaux à Paris. Revue Ethnologie française, 20.
- Tapemoux, P. (2001). Les enseignants du « privé », Tribu catholique ? Paris : Ed. ECONOMICA.
- Tardieu, C. (1988). L'éducation en Haïti, de la période coloniale à nos jours (1980). Port-au-Prince : Imp. Henri Deschamps.

NOTES

ⁱLes Seychelles, dans l'océan indien, est le deuxième peuple qui a le créole comme langue officielle.

ⁱⁱRappelons le cas des autres pays de la Caraïbe et de l'Amérique qui partagent le système culturel et religieux afro-américain : la santería à Cuba, l'obeyisme à la Jamaïque, le shango cult à la Trinité et le candomblé au Brésil.

ⁱⁱⁱJOINT, Louis Auguste : Système éducatif et inégalités sociales en Haïti. Le cas des écoles catholiques, L'Harmattan, Paris, février 2007, 525 pages.

^{iv}Cette présentation est une synthèse de quelques aspects analysés dans le livre sur l'éducation et la société haïtiennes et exposés à un groupe de recherche de l'Institut universitaire pour la formation des maîtres (IUFM) de l'Université Antilles-Guyane, à Pointe-à-Pitre, en avril 2007.

^vLes contraintes politiques et économiques étaient l'état de guerre qui régnait pour sauvegarder l'indépendance d'Haïti contre les menaces de la France colonialiste et l'indemnité de 150 millions francs or imposée par les dirigeants de la France en 1825 aux dirigeants haïtiens comme dette de l'indépendance. A cela s'ajoutent les conséquences négatives causées par les soulèvements populaires, les révoltes et les guerres civiles au cours du 19ème siècle. Ces obstacles ont empêché le développement d'Haïti et la réussite des initiatives éducatives.

^{vi}Collèges Saint Martial, Saint-Louis de Bourdon et Juvénat du Sacré-Cœur



^{vii}En Haïti, le terme « collège » désigne une école secondaire privé allant de la classe de 6ème à la classe de terminale ; son corollaire dans le secteur public s'appelle le « lycée ».

^{viii}Saint Louis de Bourdon, Entretien B 2, p.28.

^{ix}Le «dollar haïtien» est le billet de 5 gourdes haïtiennes, concept utilisé fréquemment sur le marché haïtien, par analogie au dollar américain qui est plus cher sur le marché d'échange.

^xSaint Louis de Bourdon, Entretien B 2, p.28.

^{xi}LANGOUET, G et LEGER, A. : Ecole publique ou école privée? Trajectoires et réussites scolaires, Paris, Ed. Fabert, 1994, pp. 25-47.

^{xii}En 1998, quelques 80 élèves sur 1600, soit 1/20ième de l'ensemble, bénéficiaient des bourses ou demi-bourses, grâce à l'aide des anciens élèves de l'établissement qui vivent surtout à l'étranger. Ces anciens élèves donnent 300 dollars US par an pour couvrir l'écolage d'un élève. «On trouve que c'est un beau choix», dit Père Dominique.

^{xiii}En Haïti, les écoles privées ne sont pas subventionnées par l'Etat. Toutes les dépenses pour le salaire des enseignants et le fonctionnement de l'établissement scolaire dépendent de la contribution des parents. Ainsi, en comparaison avec le niveau de vie de la population, l'instruction est très coûteuse.

^{xiv}BOURDIEU, Pierre et PASSERON, Jean-Claude: La reproduction, Les Editions de Minuit, 1999 (1ère édition en 1970) et Les Héritiers, Les Editions de Minuit, 1985 (1ère édition en 1964).

^{xv}Voir BOURDIEU, Pierre et PASSERON, Jean-Claude : La Reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement, Paris, éditions de Minuit, 1970.

^{xvi}La République d'Haïti est administrativement divisée en 9 départements, 135 communes et 565 sections communales. «Approximativement 125 des 565 sections communales du pays n'ont toujours pas d'écoles publiques; vingt d'entre elles n'ont pas d'école du tout. » in ARISTIDE, Mildred : Enfant en domesticité en Haïti, produit d'un fossé historique, Imprimerie Henri Deschamps, Port-au-Prince, 2003, p.56.